



DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

- RODEZ
- MILLAU
- VILLEFRANCHE DE R<sup>GUE</sup>
- DECAZEVILLE
- MENDE
- BÉZIERS
- CAHORS
- FIGEAC
- TOULOUSE
- FOIX
- ALBI
- MONTAUBAN
- AUCH
- AGEN
- BRIVE
- AURILLAC
- SAINT-FLOUR

à votre service **1999**  
depuis

Exp. : Socobois - 14, boulevard Juskiewenski - 46100 FIGEAC - FRANCE

TÉL 05 65 50 11 11  
FAX 05 65 50 18 18

SOCOBOIS - 14, BOULEVARD JUSKIEWENSKI - 46100 FIGEAC

www.socobois.net - figeac@socobois.net

Mr et Mme COUTY

Claviès

46100 FIGEAC

Contact : Agence IFERGANE

Objet :

**DEVIS**

Figeac, le 24 janvier 2019

Dossier :

**Diagnostics**

Expéditeur :

**Sylvie TURENNE**

*figeac@socobois.net*

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après notre Offre de Services :

#### ■ CADRE LÉGISLATIF DES DIAGNOSTICS

**1ère mise à jour GRATUITE de TOUS les diagnostics JUSQU'À LA VENTE**

*sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour*

#### TERMITES

#### Etat relatif à la présence de Termites dans le bâtiment



Référentiel : Articles R. 133-1 à R. 133-8 du Code de la Construction et de l'Habitation, Décret n° 2006-1653 du 21 décembre 2006, Arrêtés du 30 octobre 2006 et du 29 mars 2007, Norme AFNOR NF P 03-201

Valable 6 mois

#### AMIANTE

#### Repérage Amiante en vue de la vente d'un immeuble bâti



Référentiel : Articles R. 1334-14 à R. 1334-29 du Code de la Santé Publique, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêtés du 12 décembre 2012, Norme AFNOR NF X 46-020

Pas de limite de validité sauf si évolution réglementaire

#### DPE

#### Diagnostic de Performance Energétique (DPE)



Référentiel : Articles R. 134-1 à R. 134-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

Valable 10 ans

## ÉLECTRICITÉ Etat de l'installation intérieure d'Electricité



Référentiel : Articles R. 134-10 à R. 134-13 du Code de la Construction et de l'Habitation, Arrêté du 8 juillet 2008, Décret n° 2008-1175 du 13 novembre 2008, Norme AFNOR NF C 16-600

Valable 3 ans pour les VENTES et 6 ans pour les LOCATIONS

## GAZ Etat de l'installation intérieure de Gaz



Référentiel : Articles R. 134-6 à R. 134-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, Décrets n° 2006-1147 du 14 septembre 2006 et n° 2006-1653 du 21 décembre 2006, Arrêté du 6 avril 2007, Norme AFNOR NF P 45-500

Valable 3 ans pour les VENTES et 6 ans pour les LOCATIONS

## RISQUES Etat des Risques et Pollutions (ERP)



Référentiel : Articles L. 125-5 et R. 125-26 du Code de l'Environnement, arrêté du 13 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005

Valable 6 mois

### ■ ASSURANCE & CERTIFICATION DU CABINET

**ASSURANCE** Assuré en RC par ALLIANZ : Police 55756556 - Montant de garantie 1.500.000 €

**CERTIFICATION** Diagnostiqueurs certifiés par « Bureau VERITAS Certification France » (ou autre organisme)

### ■ DÉROULEMENT DE LA MISSION

- . En préalable à l'intervention, le Client fournit au diagnostiqueur une copie de tous les diagnostics précédemment réalisés sur le bien
- . Le Client permet le libre et complet accès du diagnostiqueur à l'ensemble des locaux à contrôler et, dans le cas de plafonds d'une hauteur > 3,50 m, lui fournit les moyens d'accès nécessaires
- . Déplacement du diagnostiqueur à l'adresse du bien
- . Réalisation du (des) diagnostic(s) du bien
- . Si diagnostic Amiante (VENTE, DAPP, DTA) : prélèvements éventuels par le diagnostiqueur, d'échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante aux fins d'analyse en Laboratoire
- . Si diagnostic DPE : le Client fournit au diagnostiqueur le relevé des consommations énergétiques du bien en quantités et par énergie, pour les 3 dernières années pleines (uniquement pour les locaux commerciaux ou professionnels, les logements d'avant 1949 et les logements équipés d'un mode de chauffage collectif)
- . Rédaction et envoi du rapport au Client

### ■ DÉFINITION DU BIEN

- . Propriétaire : idem en-tête
- . Situation : idem en-tête
- . Désignation : une maison T4 90m2 + une annexe T2 50m2 (avant 1948) + un hangar- Anciens diagnostics 8060080 et 160JL000133: diagnostic Plomb négatif toujours valable

■ DÉFINITION & MONTANT DE LA MISSION

- . Maison T4 : Termites + Amiante + DPE + Electricité + Gaz + ERP
- . Annexe T2 : Termites + Amiante + DPE + Electricité
- . Hangar : Termites + Amiante

L'ensemble : **forfait 580,00 €TTC**

**remise 20% - 116,00 €TTC**

**TOTAL 464,00 €TTC**

■ FRAIS ÉVENTUELS D'ANALYSES AMIANTE EN SUPPLÉMENT

. Frais d'analyse prélèvements en Laboratoire Agréé COFRAC : *par analyse* 70,00 €TTC

■ CONDITIONS DE RÈGLEMENT: A LA COMMANDE

. Pour les particuliers : règlement possible en plusieurs fois SANS FRAIS (\*)



Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments dévoués.

Le Cabinet Socobois



Le Client

Pour acceptation du devis, merci de nous en retourner un exemplaire dûment complété :

écrire la mention « Bon pour Mission » : .....

date : .....

signature : .....

Prix TTC : TVA 20% incluse – Prix HT : TVA 20% en sus – Devis valable 1 mois, exclusivement pour une intervention en une seule fois et non cumulable avec toute autre offre – Comprend une 1ère mise à jour gratuite des diagnostics périmés, sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour, auquel cas il s'agira d'un nouveau diagnostic payant – Il ne sera pratiqué aucun escompte pour paiement anticipé ou comptant – (\*) : La possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais s'applique uniquement aux particuliers, à partir d'un montant de 300 €TTC et ne constitue pas une offre de crédit gratuit mais une facilité de paiement en plusieurs fois sans frais sur un délai maximal de 3 mois (voir conditions en agences)

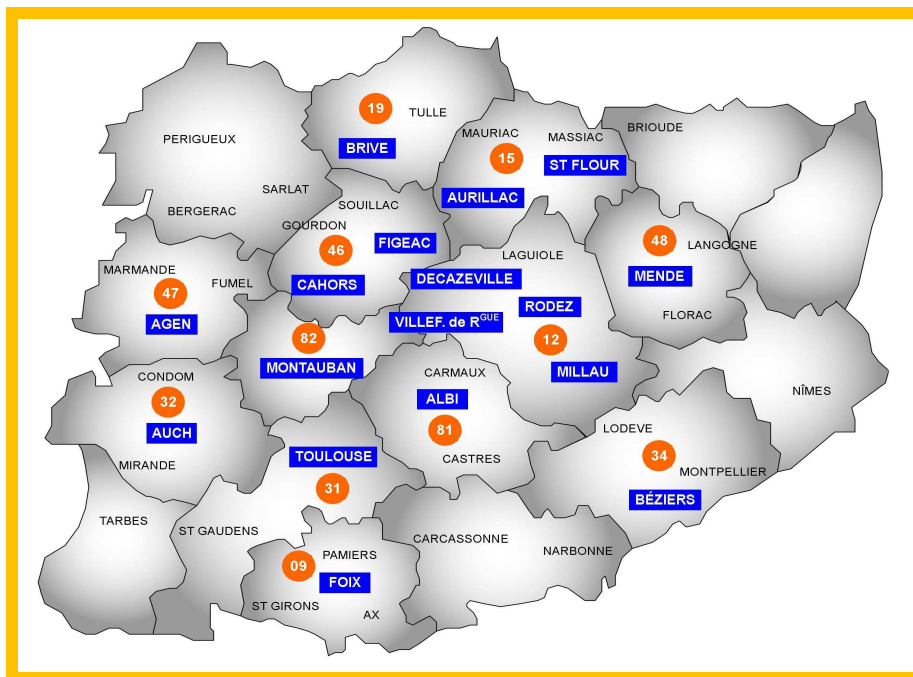
## ■ Pourquoi choisir SOCOBOIS :

socobois

### ▶ **Leader régional depuis 1999**

- 1 seul et même cabinet à votre service depuis 1999
- 1 cabinet indépendant et non pas une franchise
- 40 collaborateurs, 20 appareils plomb
- 17 agences locales pour une meilleure proximité et rapidité :

à votre service **1999**  
depuis



### ▶ **Un vrai service**

- Du **LUNDI** au **SAMEDI** et de **8 h à 19 h** sans interruption
- Des assistantes **parlant l'ANGLAIS COURANT**
- Intervention **en urgence** et rapport **sous 24 h**
- **Accompagnement** technique et législatif



### ▶ **Des vrais + financièrement**

- 1<sup>ère</sup> mise à jour **GRATUITE** de **TOUS** les diagnostics **JUSQU'À LA VENTE** (\*)
- Possibilité de règlement en **PLUSIEURS FOIS** sans frais (\*\*)

Mise à jour **GRATUITE**  
de **TOUS** les diagnostics  
**JUSQU'À LA VENTE**

Payez en **plusieurs fois**  
**sans frais**

### ▶ **Des vraies garanties**

- Assuré par **ALLIANZ** pour une garantie de **1.500.000 €**
- Tous nos diagnostiqueurs sont **FORMÉS, QUALIFIÉS** et sont **CERTIFIÉS** par **Bureau VERITAS Certification France** (\*\*\*)



portée communiquée sur demande

(\*) : Sauf si changement de réglementation ou de référentiel technique en vigueur entre le diagnostic et la mise à jour, auquel cas il s'agira d'un nouveau diagnostic payant (\*\*) : La possibilité de paiement en plusieurs fois sans frais s'applique uniquement aux particuliers, à partir d'un montant de 300 € TTC et ne constitue pas une offre de crédit gratuit mais une facilité de paiement en plusieurs fois sans frais sur un délai maximal de 3 mois (voir conditions en agences) (\*\*\*) : Ou par un autre organisme certificateur accrédité